

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
27 août 2012  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-sixième session**  
Points 35, 39, 67 et 83 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-septième année**

**Conflits prolongés dans la région du Groupe  
GUAM et leurs incidences sur la paix  
et la sécurité internationales et sur le  
développement**

**La situation dans les territoires occupés  
de l'Azerbaïdjan**

**Élimination du racisme, de la discrimination  
raciale, de la xénophobie et de l'intolérance  
qui y est associée**

**L'état de droit aux niveaux national et international**

**Lettre datée du 23 août 2012, adressée au Secrétaire  
général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission  
permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

De l'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les violations constantes du cessez-le-feu commises par les forces armées de la République d'Arménie qui ont été enregistrées en juin 2012 (voir l'annexe). Les informations ci-jointes montrent qu'au cours de la période considérée, les forces armées arméniennes ont continué de tirer de façon intensive sur des cibles tant civiles que militaires en Azerbaïdjan, à partir de leurs positions dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan et depuis le territoire arménien. Le 5 juin 2012, elles ont fait une incursion dans le district azerbaïdjanais de Gazakh, à la frontière de l'Arménie, tuant cinq soldats azerbaïdjanais. La communauté internationale a vigoureusement réagi à cette provocation, exigeant l'arrêt de la violence et rappelant que le conflit ne pouvait être résolu par la force.

Je tiens par ailleurs à me référer aux récentes lettres du Représentant permanent de l'Arménie (A/66/825-S/2012/428 et A/66/871-S/2012/559), qui ne sont qu'un exemple supplémentaire de la déformation flagrante de la réalité à laquelle la partie arménienne se livre dans le cadre de la propagande dont elle est coutumière.



On notera que, en citant de manière sélective et hors contexte les propos tenus par des partenaires internationaux sur l'importance du non-recours à la force, les responsables arméniens dénaturent ce principe dans l'espoir de légitimer les gains militaires obtenus par l'Arménie grâce au recours illicite à la force contre l'Azerbaïdjan. Nul n'ignore cependant qu'un État qui a fait fi de l'obligation de régler un conflit international par des moyens pacifiques et a illégalement employé la force pour occuper le territoire d'un autre État ne saurait arguer de ce que l'État agresseur ne respecte pas le principe du non-recours à la force envers lui. Il va sans dire qu'admettre pareil raisonnement jouerait nécessairement en faveur de l'agresseur en consolidant les positions de contrôle obtenues grâce à l'usage illicite de la force, en renforçant la notion selon laquelle la puissance militaire est l'atout dominant dans les relations internationales et en favorisant l'impunité au détriment de la justice.

Le principe du non-recours à la force, que l'Arménie a foulé aux pieds de façon flagrante, doit être mis en application par le retrait complet des forces armées arméniennes de la région du Haut-Karabakh et des autres territoires azerbaïdjanais qu'elles occupent, la restauration de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et la réaffirmation du non-recours à la force dans les relations officielles entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan aux fins du règlement du conflit. Il y a par ailleurs lieu de rappeler que, dans la mesure où le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité font obligation à l'Arménie de mettre fin à son occupation illégale des territoires azerbaïdjanais, la libération de ces territoires ne peut en aucun cas être présentée comme un compromis ou utilisée comme monnaie d'échange dans le cadre du règlement du conflit.

En alléguant que l'Azerbaïdjan continue de rejeter l'adoption de mesures de confiance, notamment les propositions visant à retirer les tireurs embusqués de la ligne de front et à créer un mécanisme d'enquête sur les incidents frontaliers, l'Arménie fait preuve une nouvelle fois de l'amnésie qui la caractérise lorsqu'il s'agit d'influencer l'opinion. Elle devrait pourtant se souvenir qu'elle n'a pas respecté les résolutions par lesquelles le Conseil de sécurité exigeait, entre autres mesures, le retrait immédiat, complet et sans condition de toutes les forces arméniennes d'occupation de l'Azerbaïdjan, non plus qu'elle a tenu compte des nombreux textes et décisions d'autres organisations internationales appelant à mettre fin à l'occupation.

De surcroît, l'Arménie prive délibérément plus d'un million de réfugiés et de déplacés azerbaïdjanais d'exercer leur droit de rentrer dans leurs foyers, s'efforçant de modifier l'équilibre démographique des territoires occupés et d'effacer tout signe de leurs racines culturelles et historiques azerbaïdjanaises. Les allégations formulées par la partie arménienne en ce qui concerne les mesures de confiance sont d'autant plus curieuses que l'Arménie s'efforce toujours d'empêcher tout contact direct entre les communautés azerbaïdjanaises et arméniennes du Haut-Karabakh. En outre, le fait que les responsables arméniens défendent ouvertement les thèses odieuses de supériorité d'une race sur une autre et d'incompatibilité entre différentes ethnies et religions en encourageant la haine envers l'Azerbaïdjan et d'autres pays voisins n'est guère de nature à encourager la confiance.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà signalé à maintes reprises dans nos précédentes lettres et ainsi qu'il ressort des informations ci-jointes, les violations

régulières du cessez-le-feu par les forces armées arméniennes et les attaques intentionnellement dirigées par celles-ci contre des soldats et des civils azerbaïdjanais ont récemment redoublé de violence et d'intensité, faisant de nombreux morts et blessés sur la ligne de front et à la frontière entre les deux pays. Il convient de noter que ces attaques et d'autres provocations ont à plusieurs reprises coïncidé avec l'intensification des efforts de paix.

Dans les lettres susmentionnées, le Représentant permanent de l'Arménie revient encore une fois sur l'augmentation du budget militaire de l'Azerbaïdjan. Chacun sait cependant que les dépenses d'armement de l'Azerbaïdjan correspondent à l'augmentation globale du budget national, que l'Azerbaïdjan continue de consacrer à son armée un pourcentage de son produit intérieur brut largement inférieur à celui que l'Arménie consacre à sa propre armée et que les effectifs des forces armées azerbaïdjanaises sont proportionnels à sa population, à l'étendue de son territoire et à la longueur de ses frontières et demeurent moins nombreux que ceux de l'Arménie. De fait, des analyses comparatives montrent que par rapport à sa population, sa superficie, son budget annuel et son produit intérieur brut, l'Arménie est le pays le plus militarisé du sud du Caucase au regard de ses dépenses militaires, de l'assistance militaire étrangère qu'elle reçoit, de la taille de son armée et de la quantité d'armes qu'elle importe.

En outre, au mépris flagrant du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe auquel elle est partie, l'Arménie continue de renforcer sa présence militaire dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, où elle a déployé plus de 40 unités de combat dont les équipements et effectifs peuvent aller jusqu'à 350 chars de combat, 398 véhicules blindés de combat, 425 systèmes d'artillerie de calibre 100 mm et plus et quelque 45 000 hommes. Le nombre d'équipements et de troupes limités par le Traité (déclarés ou non) que l'Arménie a déployés sur son territoire et dans les territoires azerbaïdjanais occupés s'élève au total à 481 chars de combat, 599 véhicules blindés de combat, 718 systèmes d'artillerie et 91 804 hommes. À cet égard, il convient de garder à l'esprit que, aux termes du Traité, l'Arménie est autorisée à détenir sur son territoire un maximum de 220 chars de bataille, 220 véhicules blindés de combat et 285 systèmes d'artillerie, et que l'Acte de clôture de la Négociation sur les effectifs des forces armées conventionnelles en Europe limite l'effectif de ses forces armées à 60 000 hommes. Ces chiffres illustrent clairement à quel point l'Arménie a outrepassé les limites fixées par le Traité.

Force est de conclure que le comportement de l'Arménie ne fait qu'attiser la méfiance et mettre en péril la perspective d'un règlement rapide du conflit. Les déclarations et communications du Gouvernement arménien participent toutes clairement des efforts incessants que celui-ci déploie pour dénaturer la situation sur le terrain et empêcher la communauté internationale d'accorder aux grands problèmes provoqués par l'agression continue de l'Arménie l'attention urgente qu'ils méritent. L'Azerbaïdjan est convaincu que l'instauration de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la confiance passe avant toute chose par la neutralisation des conséquences du recours illicite à la force par l'Arménie, qui suppose de mettre fin à l'occupation arménienne des territoires azerbaïdjanais et de permettre aux déplacés azerbaïdjanais d'exercer le droit qui est le leur de rentrer dans leurs foyers et de rentrer en possession de leurs logements et de leurs biens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 35, 39, 67 et 83 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,  
Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Tofiq **Musayev**

**Annexe à la lettre datée du 23 août 2012 adressée  
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Violations du cessez-le-feu commises par les forces armées  
arméniennes\* en juin 2012**

<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Secteur de tir</i>	<i>Direction</i>	<i>Armes utilisées</i>	<i>Victimes et dégâts</i>
1.	1 <sup>er</sup> juin	01 h 45-02 h 00	Secteur proche du village de Berkaber, district d'Ijevan (Arménie)	alentours du village de Gizil Hajili, district de Gazakh (Azerbaïdjan)	Armes à feu et mitrailleuses	–
2.	1 <sup>er</sup> juin	03 h 30-03 h 40	Hauteurs occupées non identifiées dans le district de Dashkesen (Azerbaïdjan)	Secteur adjacent	Armes à feu et mitrailleuses	–
3.	1 <sup>er</sup> juin	10 h 45-11 h 05	Secteur occupé proche de Goyarkh, district de Tar-Tar (Azerbaïdjan)	Secteur adjacent	Armes à feu et mitrailleuses	–
4.	1 <sup>er</sup> juin	13 h 25-13 h 35	Secteur proche du village de Chinarli, district de Berd (Arménie)	Secteur proche du village de Kokhanabi, district de Tovuz (Azerbaïdjan)	Armes à feu et mitrailleuses	–
5.	2 juin	01 h 35- 01 h 40	Secteur occupé près du village de Horadiz, district de Fizuli (Azerbaïdjan)	Secteur adjacent	Armes à feu et mitrailleuses	–
6.	4 juin	00 h 50-01 h 05	Secteur occupé près du village de Goyarkh, district de Tar-Tar (Azerbaïdjan)	Secteur adjacent	Armes à feu et mitrailleuses	–
7.	4 juin	16 h 00-16 h 20 23 h 40-23 h 50	Hauteurs occupées non identifiées dans le secteur proche du village de Tapgaragoyunlu, district de Geranboy (Azerbaïdjan)	Secteur adjacent	Armes à feu et mitrailleuses	–
8.	4 juin	23 h 20-23 h 30 23 h 35-23 h 40	Hauteurs et secteurs occupés non identifiés proches des villages d'Ashaghy, de Veyselli, de Garakhanbeyli, d'Ashaghy Abdulrahmanly, de Gorgan et d'Ashaghy Seyidahmedli, district de Fizuli (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents	Armes à feu et mitrailleuses	–
9.	5 juin	00 h 20-00 h 30 02 h 45-02 h 50 02 h 55-03 h 10 05 h 10-05 h 15	Hauteurs et secteurs occupés non identifiés proches des villages d'Ashaghy Veyselli, de Garakhanbeyli, d'Ashaghy Abdulrahmanly, de Gorgan et d'Ashaghy Seyidahmedli, district de Fizuli (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents	Armes à feu et mitrailleuses	–

\* Les localités de la République d'Azerbaïdjan citées dans le présent document sont occupées par la République d'Arménie ou proches des secteurs de tir.

<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Secteur de tir</i>	<i>Direction</i>	<i>Armes utilisées</i>	<i>Victimes et dégâts</i>
10.	5 juin	02 h 55-03 h 10 06 h 30	Depuis l'Arménie, les forces armées arméniennes ont pénétré en Azerbaïdjan et ont ouvert le feu sur les positions azerbaïdjanaises dans le district de Gazakh, à la frontière entre les deux pays.	District de Gazakh (Azerbaïdjan)	Armes à feu et mitrailleuses	Cinq soldats azerbaïdjanais (Zulfugar Atashli, Amil Aliyev, Vahid Bahirov, Khalid Azizov et Elchin Ismayilov) ont été tués
11.	5 juin	03 h 00-03 h 10	Hauteurs occupées non identifiées, district de Khojavand (Azerbaïdjan)	Secteur adjacent	Armes à feu et mitrailleuses	–
12.	5 juin	03 h 10-03 h 20	Secteur occupé proche du village de Mehdili, district de Jabrayil (Azerbaïdjan)	Secteur adjacent	Armes à feu et mitrailleuses	–
13.	5 juin	05 h 00-05 h 20	Secteur occupé proche des villages de Javahirli et de Yusifjanly, district d'Aghdam (Azerbaïdjan)	Secteur adjacent	Armes à feu et mitrailleuses	–
14.	5 et 6 juin	À différentes heures entre 18 h 00 le 5 juin et 08 h 00 le 6 juin	Le long de la ligne de front depuis des positions dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan et à la frontière avec l'Arménie	Secteurs adjacents, dans plusieurs directions	Armes à feu et mitrailleuses	–
15.	6 juin	À différentes heures	Le long de la ligne de front depuis des positions dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan et à la frontière avec l'Arménie	Secteurs adjacents	Armes à feu et mitrailleuses	–
16.	6 et 7 juin	À différentes heures entre 20 h 00 le 7 juin et 08 h 00 le 8 juin	Secteur occupé dans le district d'Aghdam (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents	Armes à feu et mitrailleuses	–
17.	8 juin	12 h 00-12 h 30	Secteurs occupés (villages d'Ortag Gyshlag, d'Ortag Garvand, de Bash Garvand et de Farzali), district d'Aghdam (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents	Armes à feu et mitrailleuses	–
18.	8 et 9 juin	À différentes heures entre 20 h 00 le 8 juin et 08 h 00 le 9 juin	Le long de la ligne de front depuis des positions dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan et à la frontière avec l'Arménie	Secteurs adjacents, dans plusieurs directions	Armes à feu et mitrailleuses	–
19.	10 et 11 juin	À différentes heures entre 20 h 00 le 10 juin et 08 h 00 le 11 juin	Le long de la ligne de front depuis des positions dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan et à la frontière avec l'Arménie	Secteurs adjacents, dans plusieurs directions	Armes à feu et mitrailleuses	–
20.	11 et 12 juin	À différentes heures entre 20 h 00 le 11 juin et	Le long de la ligne de front depuis des positions dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan et à la frontière avec l'Arménie	Secteurs adjacents, dans plusieurs directions	Armes à feu et mitrailleuses	–

N°	Date	Heure	Secteur de tir	Direction	Armes utilisées	Victimes et dégâts
		08 h 00 le 12 juin				
21.	12 et 13 juin	À différentes heures entre 20 h 00 le 12 juin et 08 h 00 le 13 juin	Secteurs occupés proches des villages de Gizil Oba, de Goyarkh et de Seysulan, district de Tar-Tar; du village de Tapgaragoyunlu, district de Geranboy; des villages de Merzili, Shurabad et Yusifjanly, district d'Aghdam; des villages de Horadiz, de Gorgan, d'Ashaghy Abdulrahmanly, d'Ashaghy Seyidahmedli et d'Ashaghy Veyselli, district de Fizuli; et du village de Mehdili, district de Jabrayil, et hauteurs non identifiées près du district de Khojavand (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents	Armes à feu et mitrailleuses	–
22.	13 et 14 juin	À différentes heures entre le 13 juin à 20 h 00 et le 14 juin à 08 h 00	Secteurs occupés proches des districts d'Aghdam, de Geranboy, de Fizuli et de Khojavand (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents	Armes à feu et mitrailleuses	–
23.	15 et 16 juin	À différentes heures	Secteurs occupés proches du village de Merzili, district d'Aghdam; du village de Tapgaragoyunlu, district de Geranboy; du village d'Ashaghy Abdulrahmanly, district de Fizuli; du village de Chilyabert, district de Tar-Tar; et du village de Mehdili, district de Jabrayil (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents	Armes à feu et mitrailleuses	–
24.	17 et 18 juin	À différentes heures	Secteurs occupés proches des villages de Shykhlar, de Merzili et de Yusifjanly, district d'Aghdam; du village de Goyarkh, district de Tar-Tar; et du village de Tapgaragoyunlu, district de Geranboy (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents	Armes à feu et mitrailleuses	–
25.	18 et 19 juin	À différentes heures	Secteur proche du village de Berkaber, district d'Ijevan (Arménie), et secteurs occupés près du village de Yusifjanly, district d'Aghdam; des villages de Gorgan, d'Ashaghy Veyselli, de Horadiz, d'Ashaghy Seyidahmedli et de Garakhanbeyli, district de Fizuli; du village de Kuropatkino, district de Khojavand; et du village de Tapgaragoyunlu, district de Geranboy (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents	Armes à feu et mitrailleuses	–
26.	19 et 20 juin	À différentes heures	Secteurs proches des villages de Berkaber, district d'Ijevan, et de Bakeramavan, district de Noyemberyan (Arménie), et secteurs occupés près du village de Mehdilie, district de Jabrayil; des villages de	Secteurs adjacents		–

N°	Date	Heure	Secteur de tir	Direction	Armes utilisées	Victimes et dégâts
			Goyarkh et de Gizil Oba, district de Tar-Tar; du village de Gulustan, district de Geranboy; des villages d'Ashaghy Veyselli et de Garakhanbeyli, district de Fizuli; et du village de Kuropatkino, district de Khojavand (Azerbaïdjan)			
27.	20 et 21 juin	À différentes heures	Secteur proche du village de Voskevan, district de Noyemberyan (Arménie), et secteurs occupés près des villages de Shykhlar et de Kengerli, district d'Aghdam; et des villages d'Ashaghy Abdulrahmanly et de Gorgan, district de Fizuli (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents		–
28.	21 et 22 juin	À différentes heures	Secteurs occupés proches du village de Tapgaragoyunlu, district de Geranboy; des villages d'Ashaghy Abdulrahmanly, d'Ashaghy Seyidahmedli et de Gorgan, district de Fizuli; du village de Gizil Oba, district de Tar-Tar; et du village de Mehdili, district de Jabrayil (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents		–
29.	23 juin	À différentes heures	Secteur proche du village de Berdavan, district de Noyemberyan (Arménie), et secteurs occupés près des villages de Garakhanbeyli, d'Ashaghy Abdulrahmanly et d'Ashaghy Seyidahmedli, district de Fizuli; et des villages de Yusifjanly et de Merzili, district d'Aghdam, et hauteurs non identifiées près des villages de Gizil Oba et de Goyarkh, district de Tar-Tar, et du district de Khojavand (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents		–
30.	24 et 25 juin	À différentes heures	Secteur proche du village de Barekamavan, district de Noyemberyan (Arménie), et secteurs occupés près des villages de Yusifjanly, de Shykhlar, de Javahirli et de Bash Gervend, district d'Aghdam; et du village de Goyarkh, district de Tar-Tar, et hauteurs non identifiées près du district de Jabrayil (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents		–
31.	26 et 27 juin	À différentes heures	Secteurs occupés proches des villages de Shykhlar, de Javahirli, de Shirvanly et de Kengerli, district d'Aghdam; et du village de Kuropatkino, district de Khojavand, et hauteurs non identifiées près du district de Jabrayil (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents		–



<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Secteur de tir</i>	<i>Direction</i>	<i>Armes utilisées</i>	<i>Victimes et dégâts</i>
32.	26 et 27 juin	À différentes heures	Secteurs proches des villages de Barekamavan et de Berdavan, district de Noyemberyan; et du village de Berkaber, district d'Ijevan, et hauteurs non identifiées dans le district de Berd (Arménie)	Secteurs adjacents		–
33.	27 juin	À différentes heures	Secteurs occupés proches des villages de Javahirli, de Bash Garvand et de Shurabad, district d'Aghdam; du village d'Ashaghy Abdulrahmanly, district de Fizuli; et du village de Kuropatkino, district de Khojavand, et hauteurs non identifiées près des districts de Jayabrill et Dashkesen (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents		–
34.	27 et 28 juin	À différentes heures	Secteur proche du village de Berkaber, district d'Ijevan (Arménie)	Secteur adjacent		–
35.	27 et 28 juin	Le matin	Secteurs occupés proches des villages de Javahirli, de Bash Garvand et de Shurabad, district d'Aghdam; du village d'Ashaghy Abdulrahmanly, district de Fizuli; et du village de Kuropatkino, district de Khojavand, et hauteurs non identifiées proches des districts de Jabrayil et de Dashkesen (Azerbaïdjan)	Secteurs adjacents		–
36.	28 et 29 juin	À différentes heures	Secteurs occupés proches des districts de Javahirli et de Shyklar, district d'Aghdam; du village de Horadiz, district de Fizuli; et des villages de Yarimja et de Namirli, district de Tar-Tar, et hauteurs non identifiées dans les districts de Khojavand et de Dashkesen (Azerbaïdjan)	Secteur adjacent		–
37.	29 et 30 juin	À différentes heures	Secteurs occupés proches du village d'Ashaghy Seyidahmedli, district de Fizuli, et du village de Seysulan, district de Tar-Tar (Azerbaïdjan)	Secteur adjacent		–